

CAHIER **B**

REGARD SUR L'ACTUALITÉ

Dimanche-Matin

LIVRAISON A DOMICILE
839-4659

Relations avec les USA

Mulroney accordera le bénéfice du doute

♦ OTTAWA (PC) — Bien que son gouvernement accordera aux États-Unis le bénéfice du doute concernant les initiatives de politique étrangère, le premier ministre Mulroney déclare qu'il est prêt à courir le risque de mécontenter les Américains si l'adoption d'une position indépendante s'avère dans l'intérêt du Canada.

Il ajoute qu'il serait moins qu'enthousiaste si les États-Unis demandaient de coopérer à un système de défense spatiale couramment appelé "guerre des étoiles".

M. Mulroney a fait ces commentaires lors d'une interview de fin d'année accordée à Pamela Wallin et diffusée sur le

réseau CTV. Au cours de cet entretien, il a parlé des relations politiques et économiques du Canada avec les États-Unis et le reste du monde, du débat nébuleux sur la réaffectation possible des fonds consacrés aux programmes sociaux à l'intérieur du pays, et des trois premiers mois de gouvernement conservateur.

Au sujet des relations avec les États-Unis, M. Mulroney a affirmé que durant l'ère Trudeau, notre plus important partenaire commercial, ami et allié avait été traité comme un ennemi et n'avait jamais obtenu le bénéfice du doute.

Tout ce que je veux dire, a noté le premier ministre, c'est que nous défendrons l'autonomie et l'intégrité du Canada en tout temps et en toute cir-

constance, ce qui ne veut pas dire que nous devons jeter du vitriol sur notre voisin.

Il a rappelé que M. Reagan sera à Québec les 17 et 18 mars pour des entretiens bilatéraux et que ce sera le début de discussions compliquées et difficiles.

Pressé par M. Wallin sur la question de savoir si des relations trop étroites avec le gouvernement Reagan pourraient être politiquement dangereuses pour M. Mulroney au pays, le premier ministre a rétorqué que les Américains devaient penser que leur président faisait bien les choses puisqu'ils avaient tous voté pour lui.



Un employé d'Air Canada travaillant au chargement du matériel de secours à bord d'un des cinq DC-8 utilisés pour le pont aérien avec l'Éthiopie.

Ethiopie: le Canada tient ses promesses

♦ MONTRÉAL (d'après PC et UPC) — Le Canada est un des seuls pays à tenir ses promesses en ce qui concerne l'aide alimentaire à l'Éthiopie. C'est du moins ce qu'ont affirmé deux représentantes canadiennes, le Dr Louise Galarneau, de l'Aide médicale internationale (AMI) et Mme Francine Dufresne, d'Oxfam-Québec.

Elles ont précisé que des 25.000 tonnes de céréales promises par le Canada, 20.000 sont déjà parvenues dans ce pays d'Afrique orientale, victime d'une sécheresse qui fait quelque 1.000 morts par jour.

Selon Mmes Galarneau et Dufresne, la Communauté économique européenne n'a envoyé à ce jour que la moitié des 35.000 tonnes de céréales promises; le Programme mondial des Nations-Unies, 20.000 tonnes sur les 32.000 promises; la Grande-Bretagne n'a fait parvenir que 3.000 tonnes sur les 6.500 promises. Pour ce qui est des États-Unis et de la France, ils n'ont absolument rien envoyé à ce jour, des 50.000 tonnes promises par le président Reagan durant la campagne électorale et les 1.500 promises par la France.

Ces chiffres, ont précisé Mmes Galarneau et Dufresne, proviennent de la Relief and Rehabilitation Commission d'Éthiopie, organisme officiel de coordination de l'aide alimentaire d'urgence.

Rodrigue à la recherche de la conciliation des priorités

♦ MONTREAL (PC) — Le nouveau ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Jean-Guy Rodrigue, tentera au cours des prochaines semaines de "concilier ses objectifs "économiques" avec ceux du ministère de l'Environnement plutôt que de choisir entre deux recommandations formulées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans son rapport sur les pulvérisations aériennes d'insecticides contre la tordeuse de bourgeons d'épinette.

C'est ce que le nouveau ministre a déclaré dans une entrevue accordée au quotidien Le Devoir à titre de réaction préliminaire à ce rapport.

Le BAPE y recommandait essentiellement un moratoire de deux ans sur les pulvérisations d'insecticides ou l'abandon progressif du programme d'arrosages au cours des quatre prochaines années. Ces deux délais, selon le BAPE, permettraient de mettre au point des solutions de rechange plus sécuritaires pour la santé publique et l'environnement tout en étant plus rentables au plan économique.

Mais la "conciliation" des priorités, recherchée par le nouveau ministre, pourrait se transformer rapidement en bataille rangée contre le rapport du BAPE si on se fie à la déclaration officielle émise par l'Énergie et des Ressources. M. Rodrigue y souscrit, en effet, entièrement au principe des arrosages, allant jusqu'à dire que "renoncer aux arrosages serait aussi grave et irresponsable que de refuser de prescrire ou d'absorber un médicament en cas de réel besoin".

Selon elles, ce sont des enjeux politiques qui mettent un frein à l'aide internationale. "Les Russes passent un très mauvais quart d'heure en Éthiopie actuellement, a précisé le Dr Galarneau. Un militaire russe a été tué dernièrement et les autres se tiennent barricadés dans leurs quartiers quand ils ne sont pas rapatriés. Pourtant, l'aide alimentaire est transportée présentement en grande partie par des hélicoptères soviétiques. L'URSS a fait parvenir 10.000 tonnes de riz aux Éthiopiens qui, malheureusement, ne mangent pas de cette céréale", a-t-elle précisé.

Par ailleurs, le dernier avion cargo du pont aérien établi entre le Canada et l'Éthiopie a quitté Mirabel hier matin avec une cargaison de 35.000 kilos de couvertures, de sucre, de lait et de produits médicaux.

Ce pont aérien était constitué de cinq avions DC-8 transportant chacun des produits pour une valeur de \$500.000.

En Éthiopie, il semble que les réserves dans les camps d'urgence soient réduites et les prochaines expéditions par mer ne sont pas attendues avant la fin du mois de janvier ou le début de février.



Mme Catherine MACKINNON



M. Geoffrey PEARSON

Liste de 52 nominations faites par le fédéral

♦ OTTAWA (d'après CP et UPC) — Le bureau du conseil privé a rendu public, lundi, une liste de 52 nominations à différents conseils et commissions fédérales, incluant les noms de la chanteuse Catherine Mackinnon au Conseil des arts du Canada et de M. Geoffrey A.H. Pearson à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité dans le monde.

La liste de nominations approuvée par le cabinet fédéral à la fin de la semaine dernière avant que le Parlement ajourne, ne mentionne que les noms, sans information biographique ou les lieux d'origine des personnes.

Les dernières nominations suivent l'annonce, la semaine dernière, de nouveaux membres au conseil d'administration de Pétro-Canada, de trois sénateurs et de deux juges au Québec.

M. Geoffrey Pearson est le fils de l'ancien premier ministre libéral Lester B. Pearson et un ancien ambassadeur à Moscou. Sa nomination à l'Institut pour la paix financé par le gouvernement a été connue la semaine dernière mais n'avait pas été annoncée officiellement avant qu'elle soit approuvée par le Cabinet.

Voici quelques-unes des personnes nommées et leurs nouvelles positions, incluant Mme Mary Anne Griffith comme greffière adjointe à la Chambre des communes:

Musées nationaux: M. Rodrigue Tremblay

Conseil du Canada: M. Jacques Lefebvre

Conseil canadien des libérations conditionnelles: MM. Louis Laporte et Guy Bureau

CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE BELLEMARE ET LAFOND

Dr Fernand Bellemare, M.D. C.S.P.Q., et Dr Gilles Lafond, M.D. C.S.P.Q., F.R.C.S. (C)

OPHTALMOLOGISTES

Maladies des yeux, examen de la vue Verres de contact

320, rue Saint-Joseph est, Québec
Complexe bibliothèque de Québec
Place Jacques-Cartier
529-9411

Les Boucheries Guy Lépine maitre-boucher

SPECIAUX DE LA SEMAINE

- Bacon tranché 1.39 /lb (3.06/kg)
- Steak ou rosbif 3.97 /lb (8.79/kg)
- Côtelettes 1.67 /lb (3.69/kg)
- Rosbif français 3.99 /lb (8.80/kg)

... et bien d'autres!

Toujours à côté de Super Carnaval Carrefour Neuchâtel et Carrefour Beauport

Carrefour Beauport - 663-3322
Carrefour Neuchâtel - 843-8965
Place Labourgneuf - 828-0693

UNITE MOBILE DE LAVAGE

Idéale pour

- Nettoyage de plancher
- Nettoyage d'édifice
- Équipement et bâtiment de ferme
- Flotte de camion
- Usine de transformation
- Lave-auto

PRES-O-POMPES
(div.: Pompes industrielles Sainte-Foy)
1792, boul. Hamel ouest, Duberger, Qc
681-7301

Les vêtements
Garneau-Coulombe
223, Dorchester sud

VENTE "SUR MESURE"

A L'ACHAT D'UN

COMPLET

20% de rabais ou UN PANTALON GRATUIT

20% à 50%

sur la MERCERIE

Les Vêtements
Garneau
223, rue Dorchester sud - Tél.: 522-7056

REGARD SUR L'ACTUALITÉ

Trois grands événements politiques



Mila et Brian Mulroney quelques moments après leur victoire du 4 septembre. Les Canadiens viennent de voter pour le changement qu'offre le Parti conservateur.

C'ÉTAIT EN 1984

♦ OTTAWA (PC) — L'année 1984 sur la scène politique fédérale a été marquée par trois grands événements: le départ de Pierre Trudeau, l'arrivée de John Turner et l'élection d'un gouvernement conservateur majoritaire dirigé par Brian Mulroney.

Voici les dates et les événements importants de cette année:

29 février: premier ministre canadien depuis 16 ans, Pierre Trudeau annonce qu'il quittera la politique lorsque le Parti libéral du Canada aura choisi son successeur.

9 mars: la conférence fédérale-provinciale sur les droits des autochtones se termine sur un désaccord quant à l'enclassement du droit à l'autodétermination des nations autochtones.

16 mars: l'avocat torontois John Turner annonce qu'il sera candidat au leadership libéral.

20 mars: le député libéral de Shawinigan et ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Jean Chrétien, annonce qu'il sera candidat à la succession de Pierre Trudeau.

23 mars: le débat entourant la cause des Franco-Manitobains fait rage et le chef conservateur Brian

Mulroney se porte à la défense de cette minorité.

24 mars: dans une entrevue accordée au Financial Post, le leader Tory affirme qu'il n'hésiterait pas, s'il était premier ministre, à réviser le principe de l'universalité des programmes sociaux.

24 mars: lancement de la campagne au leadership libéral à Toronto.

26 mars: décès du juge en chef de la Cour suprême du Canada, Bora Laskin. Il sera remplacé à ce poste par le juge Brian Dickson.

29 mars: le chef de l'Opposition conservatrice, Brian Mulroney, se rend à Winnipeg, où le débat sur la minorité franco-manitobaine fait rage, et il se porte à la défense des droits des minorités linguistiques.

31 mars: les candidats au leadership libéral se retrouvent à Vancouver pour la tenue d'un colloque régional.

6 avril: un sondage Gallup donne les résultats suivants: Parti conservateur 37 pour 100, libéraux 22 pour 100 et NDP 10 pour 100.

7 avril: le leader conservateur, Brian Mulroney, appuie le gouvernement libéral dans la cause des Franco-Manitobains.

12 avril: un sondage CROP donne les résultats suivants, si John Turner est élu chef libéral: PLC 38 pour 100, PC 49 pour 100 et NPD 12 pour 100.

27 avril: les conservateurs veulent recruter 100,000 membres aux

Québec et Brian Mulroney promet, une fois premier ministre, de chercher des compromis avec le Québec.

5 mai: un sondage Gallup donne les résultats suivants: PLC 46 pour 100 PC, 40 pour 100 et NPD 11 pour 100.

17 mai: Brian Mulroney indique que le projet de loi S-31, limitant les investissements des sociétés d'Etat des provinces dans le transport interprovincial, était anti-français et anti-québécois.

2 juin: Brian Mulroney retourne à Baie-Comeau et est reçu chaleureusement.

16 juin: John Turner est élu chef du Parti libéral du Canada.

19 juin: le leader conservateur Brian Mulroney signe un accord avec le premier ministre de Terre-Neuve sur la propriété et l'exploitation des ressources naturelles au large des côtes.

22 juin: Brian Mulroney rencontre le président Ronald Reagan à Washington.

9 juillet: le premier ministre John Turner annonce une élection générale au Canada pour le 4 septembre.

15 juillet: Brian Mulroney décide de briguer les suffrages dans la circonscription de Manicouagan.

24 et 25 juillet: débat télévisé entre les chefs des trois formations politiques fédérales.

26 juillet: la Cour suprême du Canada déclare inconstitutionnels les passages de la loi 101 réglementant l'accès à l'école anglaise au Québec. La cour affirme que la "clause Canada" contenue dans la Charte des droits emporte sur la "clause Québec" de la loi 101.

15 août: débat télévisé sur la condition des femmes dans la société canadienne.

4 septembre: les conservateurs de Brian Mulroney remportent une écrasante victoire électorale. Ils obtiennent 211 sièges, les libéraux 40 et le NPD 30. John Turner est élu dans Vancouver-Quadra et devient chef de l'Opposition officielle.

9 septembre: le pape Jean Paul II arrive au Canada jusqu'au 20 septembre.

17 septembre: le premier ministre Brian Mulroney annonce la formation de son cabinet.

5 novembre: discours du Trône ouvrant la première session de la 33e législature.

8 novembre: le ministre des Finances, Michel Wilson, présente un exposé économique et financier.

13 novembre: première rencontre des premiers ministres des provinces avec le nouveau gouvernement conservateur à Ottawa.

21 décembre: ajournement des travaux parlementaires pour la période des Fêtes.

SOLDE DE FIN D'ANNÉE SUR MAYTAG

Du 26 déc. 1984 au 19 janv. 1985

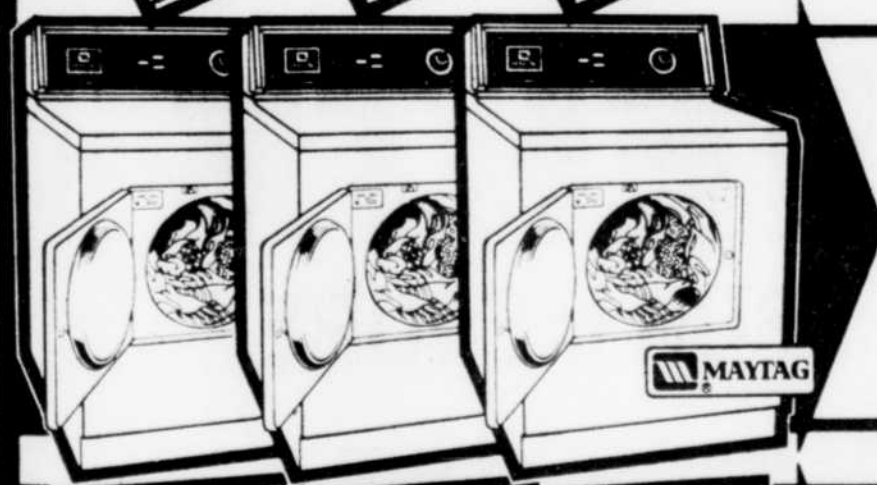
Nous avons des réductions exceptionnelles sur nos modèles de plancher et ceux d'entrepôt avec de légers dommages. Ne manquez pas cette rare opportunité d'épargner avec la qualité Maytag dont vous avez toujours rêvé. Hâtez-vous — premiers arrivés, premiers servis!



ÉCONOMISEZ Sur les laveuses durables MAYTAG

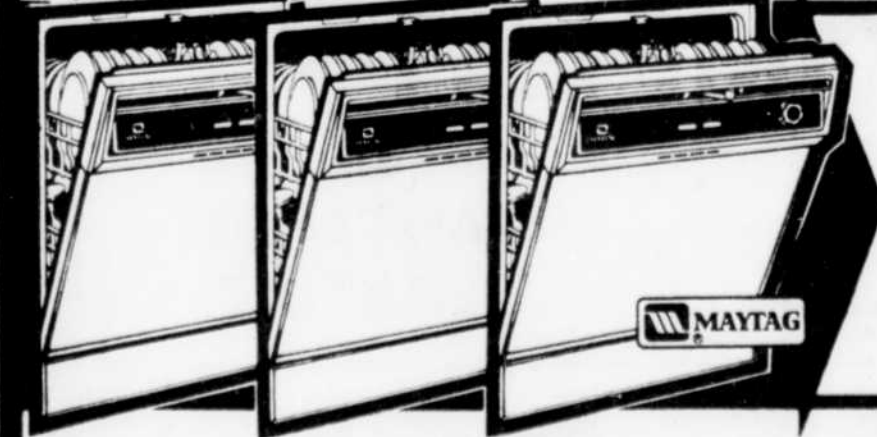
Numéro 1 pour:

- Leur durabilité
- Le moins de réparations
- Coûts de service les plus bas
- Les préférées à travers le pays (D'après un sondage national où l'on demandait aux consommateurs canadiens la marque qu'ils aimeraient le plus posséder).



ÉCONOMISEZ Sur les sècheuses MAYTAG à grand tambour

- Ont fait leur preuve dans les lavoirs à libre-service
- Séchage en douceur à rendement énergétique efficace
- Commande électronique, automatique ou à minuterie
- Grand tambour
- Dessus en émail-porcelaine.



ÉCONOMISEZ sur les lave-vaisselle Giclo-Net MD MAYTAG

- Personne ne lave votre vaisselle plus propre!
- Système Giclavage à 3 niveaux
- Microfiltre MD qui s'autonettoie continuellement
- Capacité inégale
- Porte et cuve en émail porcelaine.



Plus Personnel
659-4816
Place Laurier, 2700, boul. Laurier, Ste-Foy



Crédit offert Une question de choix

Le temps manque à la députée Gabrielle Bertrand

♦ OTTAWA (PC) — Quand on lui demande comment elle se débrouille dans sa nouvelle carrière, la députée conservatrice de la circonscription de Brome-Missisquoi à la Chambre des communes, Mme Gabrielle Bertrand répond tout de suite "Débordée. J'aurais besoin de 30 heures par jour: six pour dormir et 24 pour travailler".

Mme Bertrand souligne que si certains aspects du travail de député lui étaient familiers, d'autres par contre lui étaient tellement inconnus.

"J'étais habituée au travail qui entoure les services à fournir aux gens de la circonscription", affirme la veuve de l'ex-premier ministre du Québec, Jean-Jacques Bertrand. "Je connaissais aussi les procédures parlementaires".

La nouveauté vient du fait d'oeuvrer au niveau fédéral. "À Ottawa, ce qui surprend, c'est le gigantisme, dit-elle; c'est la vie de tout le Canada qui est discutée". Et puis, il y a toutes ces réunions: le caucus provincial, le caucus national et les comités formés au sein des caucuses. Brian Mulroney a nommé Mme Bertrand secrétaire parlementaire au ministère de la Santé et du Bien-Être. Elle voit son rôle comme celui d'un agent de liaison entre le ministre et les députés du parti. "Les membres doivent savoir ce qui se passe dans ce ministère et, de l'autre côté, le ministre doit connaître ce que le caucus pense".

La priorité à la circonscription

Mais, pour Gabrielle Bertrand, la priorité est de s'occuper des gens de sa circonscription avant tout. Elle est présente dans sa circonscription toutes les fins de semaine et elle y va également



Le chômage chez les jeunes: la priorité de Gabrielle Bertrand.

une autre journée dans la semaine.

Quelle est la préoccupation majeure dans Brome-Missisquoi? "Le chômage, surtout chez les jeunes".

Trouve-t-on dans sa circonscription que le gouvernement actuel fait tout pour régler les problèmes actuels?

"Non, répond-elle, les gens comprennent qu'en trois mois on n'a pas eu le temps de remédier à tout". Et en bonne femme politique, déjà, elle ajoute: "Mais la confiance revient tranquillement au sein de la population".

Selon elle, le problème du chômage passe bien avant la question de l'universalité des programmes sociaux dans l'esprit des citoyens. "Si les entreprises reprennent confiance, elle vont engager à nouveau du personnel".

Mme Bertrand, qui confie avoir hésité longtemps avant de se présenter aux élections pour être députée déclare: "C'est un travail exigeant, mais très emballant. Je ne regrette rien".

NOUVEAU

"L'INDEX DES SPÉCIALISTES"

Un guide des services dans le domaine de l'habitation. Une section spéciale publiée chaque jour à l'intérieur des annonces classées.

Etes-vous commerçant, entrepreneur, menuisier, plâtrier, maçon, plombier, électricien, couvreur, rembourreur, ébéniste, décorateur, terrassier, déneigeur ou autres?

ANNONCEZ VOTRE SPÉCIALITÉ ET PRENEZ LA CHANCE QUE DES CENTAIRES DE NOS 300 000 LECTEURS VOUS DÉCOUVRENT UNE OCCASION DE VOUS FAIRE CONNAÎTRE À PEU DE FRAIS.

A compter de janvier, dans les ANNONCES CLASSÉES, LE SOLEIL

647-3311

DOSSIERS

La loi 101 et les droits linguistiques des consommateurs La situation est dramatique

Deuxième cri d'alarme du président de la Commission de protection de la langue française, M. Gaston Cholette, en moins de deux mois. Cette fois, c'est pour démontrer que la Charte de la langue française (loi 101) protège mal les droits linguistiques fondamentaux des consommateurs québécois. La situation serait même dramatique. Lise Lachance a pu obtenir le document inédit dans lequel le président de la Commission pose les paramètres du problème. Elle nous en parle.

◆ La Charte de la langue française (loi 101) protège mal les droits linguistiques fondamentaux des consommateurs québécois. La situation s'avère particulièrement dramatique depuis un an exactement, soit depuis l'adoption, le 22 décembre 1983, de la loi modifiant la Charte de la langue française.



par
Lise
LACHANCE

Cette loi, en effet, a considérablement réduit la portée des articles protégeant le consommateur. Il est devenu extrêmement difficile, et souvent même impossible, de faire sanctionner par les tribunaux certains types de violation. En fait, souligne le président de la Commission de protection de la langue française, M. Gaston Cholette, on se retrouve en gros dans la situation qui existait avant l'adoption des grandes lois linguistiques du Québec.

Pour un "petit pain"

Dans un document inédit d'une cinquantaine de pages intitulé "Les droits linguistiques fondamentaux: réalité ou mythe" et dont LE SOLEIL a pu obtenir copie, M. Cholette lance sans ambages: "C'est encore sur le francophone en tant qu'individu que revient, pour l'exercice et le respect de ses droits linguistiques fondamentaux, le fardeau de demander, de réclamer, d'exiger d'être respecté dans sa condition de francophone, au risque de passer pour un empêcheur de tourner en rond. "Ce qui devrait normalement lui être garanti de plein droit par les pouvoirs publics est sujet, au contraire, à des conditions qui font

que, dans la plupart des cas, il a plutôt intérêt à se taire, à endurer, à se convaincre enfin qu'après tout il est né pour un petit pain et qu'il ne devrait pas par dessus le marché, risquer de le perdre".

Ce constat tombe dru. Son impact s'ajoute à celui du rapport annuel de la Commission dans lequel M. Cholette soutenait, il y a deux mois, que les droits linguistiques des salariés francophones travaillant dans les petites entreprises ne sont absolument pas protégés. L'effet de ce double coup porté à la quiétude collective est d'autant plus percutant que l'ancien haut fonctionnaire du ministère des Affaires intergouvernementales a l'habitude de bien peser ses mots.

De façon restrictive

Gaston Cholette impute à deux causes principales la difficulté des consommateurs québécois à faire respecter leurs droits linguistiques. D'une part, "dans le contexte politico-judiciaire canadien où le droit pénal (fédéral et provincial) est d'inspiration britannique et où la nouvelle Charte canadienne des droits et libertés vise à assurer la plus grande liberté linguistique possible dans certains domaines, les tribunaux interprètent les lois pénales — en particulier la Charte de la langue française — de façon restrictive", affirme le président.

D'autre part, le ministère de la Justice considère que les articles portant sur les droits linguistiques fondamentaux des consommateurs sont strictement déclaratoires, donc ni générateurs de contravention ni créateurs d'infraction.

Selon cette théorie, le fait de ne pas respecter l'un ou l'autre de ces articles fondamentaux ne peut être interprété comme une violation de la loi et être sanctionné par les tribunaux. Seule la violation d'un article imposant une obligation spécifique ou comportant une interdiction spécifique peut donner lieu à une poursuite.

Or il n'y a pas, dans la Charte, suffisamment d'articles spécifiques pour couvrir toutes les situations où l'on devrait informer et servir le consommateur en français.

"Rien ne prévoit, par exemple, que le personnel d'un établissement commercial doit, sous peine de contravention, servir un client en français. Une personne qui va dans un restaurant et qui ne réussit pas à se faire servir en français ne peut pas compter sur une sanction judiciaire contre qui que ce soit", note M. Cholette.

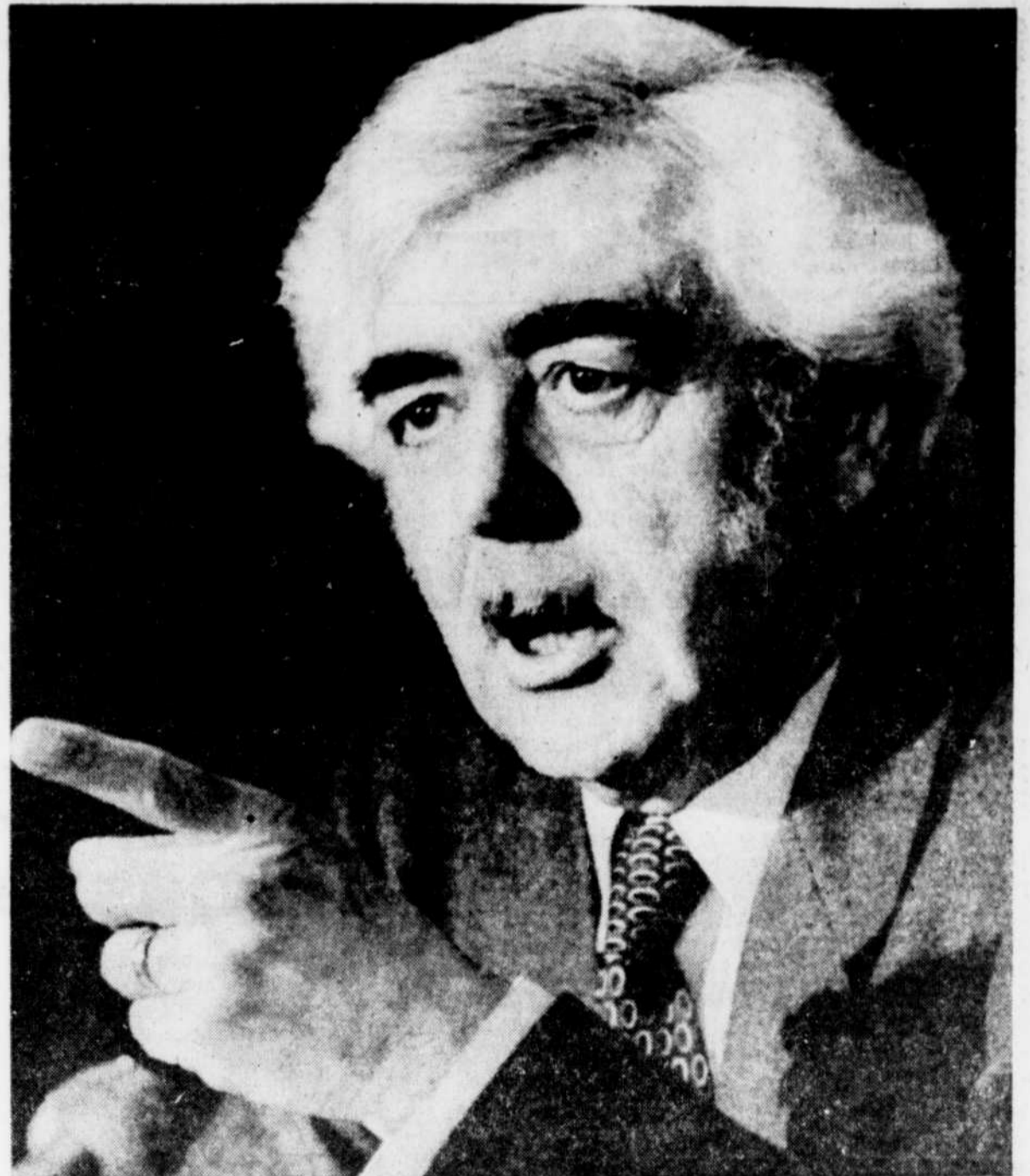
Le document décrit les domaines où les droits linguistiques des consommateurs québécois sont impunément bafoués. Il se penche particulièrement sur trois grands secteurs: les biens, les contrats, les micro-ordinateurs.

Les produits

L'article 51 de la Charte stipule que toute inscription sur un produit, sur son emballage, sur les objets accompagnant ce produit (y compris le mode d'emploi et les certificats de garantie) doit être rédigée en français. Cette règle s'applique également aux menus et aux cartes des vins. Le texte français peut être assorti d'une ou de plusieurs traductions mais aucune inscription rédigée dans une autre langue ne doit l'emporter sur le français.

Le plus grand nombre de renseignements par téléphone à la Commission de protection de la langue française porte sur cet article. Malgré les progrès réalisés depuis plus d'une décennie, il y a encore une foule de produits dérogatoires dont les inscriptions et les documents d'accompagnement ne contiennent pas un mot de français.

Compte tenu du contexte actuel, l'organisme paragouvernemental s'estime dans une position inconfortable lorsqu'il veut faire corriger une telle situation. Car dans ce domaine, "la logique juridique et la logique économique ne coïncident pas forcément", sou-



M. Gaston Cholette, président de la Commission de protection de la langue française.

ligne Gaston Cholette. Si l'on retient la thèse voulant que seul le fabricant soit tenu responsable, on dispose d'un recours judiciaire efficace uniquement contre les fabricants québécois ou ceux qui ont une place d'affaires ici, ce qui peut dissuader des entreprises étrangères de s'implanter au Québec.

La commission considère que le respect de la loi repose non seulement sur les épaules des fabricants mais aussi sur celles de tous les intervenants impliqués dans la chaîne de distribution. Elle

doute cependant que les tribunaux acceptent son interprétation. Voilà pourquoi, plutôt que d'être déboutée, elle a décidé de contourner le problème en se transformant en groupe de pression, ce qui n'est pas normalement sa vocation. Comment? Par des enquêtes sectorielles. Elle mobilise les principaux agents dans un secteur d'activité économique, dans une catégorie de produits, afin que chacun fasse sa part pour que la loi soit respectée. Par ce moyen, elle a obtenu de bons résultats en

ce qui concerne les jouets et les jeux de société.

La commission croit que la loi devrait être amendée pour interdire expressément à quiconque "de fabriquer, de distribuer, de louer, de vendre ou autrement disposer des produits dont les inscriptions, les contenants, les emballages et les documents ou objets d'accompagnement ne sont pas en français". Ainsi, on pourrait faire porter la responsabilité sur chacun des types d'intervenants.

Mauvaise protection pour les contrats

◆ Au chapitre des contrats, la Charte protège très mal la langue qu'elle prétend servir. Elle ne réussit pas à corriger les articles du code civil selon lesquels les avis relatifs au bail, échangés entre propriétaires et locataires, doivent être rédigés dans la même langue que le bail lui-même.

Il suffit donc que ce document ait été rédigé et signé en anglais à un moment donné pour que tous les avis qui s'en suivent dans les années à venir ne puissent plus jamais être en français. Modifier cette si-

tuation équivaudrait à signer un nouveau bail, avec tous les inconvénients que cela comporterait pour un locataire, en particulier le fait que le propriétaire ne serait plus obligé de transiger avec lui.

Un francophone de Montréal l'a appris à ses dépens lorsque sa contestation d'une augmentation de loyer a été refusée sous prétexte qu'elle était écrite dans la "mauvaise" langue, c'est-à-dire en français (le bail ayant été signé sur une formule anglaise).

"Si le consommateur fran-

cophone n'est pas vigilant et s'il ne réclame pas expressément un contrat en français, même lorsque les circonstances jouent contre lui, il ne pourra pas faire sanctionner par les tribunaux la violation de ses droits", affirme M. Cholette.

Le président de la Commission de protection rapproche le cas de cette locataire déboutée en cour supérieure, en octobre 1983, de celui d'un travailleur du Centre d'accueil Miriam (Montréal) désireux que son employeur communique avec

lui en français mais incapable de l'y obliger.

La cour d'appel vient en effet de statuer (22 mars 1984) qu'un employeur n'est tenu de communiquer en français avec un employé que si ce dernier l'exige. Ce jugement est troublant, affirme Gaston Cholette, car il en découle que la liberté de choix est la règle tandis que l'usage exclusif du français constitue une exception.

La commission a demandé au bureau du procureur général d'interjeter appel mais elle s'est heurtée à un refus. Elle

doit donc désormais tirer les conséquences de ce jugement. "Ce qui veut dire qu'au moins l'article 41, sinon toute la charte de la langue française, n'est pas d'ordre public". C'est là, à son avis, une conséquence tellement grave que le législateur devrait intervenir d'urgence.

"Dans l'état actuel des choses, la seule façon pour un ouvrier d'établir désormais avec certitude son droit de recevoir en français les communications que son employeur lui adresse, c'est de le demander explicitement, et vraisemblablement au moment

même de l'embauche, faute de quoi son droit risque de se prescrire. Il est ahurissant qu'un ouvrier francophone au Québec, en 1984, à une époque où le chômage fait tant de ravages, soit obligé, avant même d'occuper un nouvel emploi, d'exiger de son employeur qu'il lui adresse toutes ses communications en français.

C'est un excellent moyen, par les temps qui courent, de le faire passer pour un trouble-fête et de le condamner au chômage indéfiniment", conclut M. Cholette.



Ce sont les logiciels qui créent le plus gros problème de droit linguistique en matière d'informatique.

Urgence d'une loi sur les logiciels

◆ Avec l'explosion de l'informatique, il faut de toute urgence mettre à jour la Charte de la langue française ou procéder carrément à l'adoption d'une nouvelle loi, affirme le président de la Commission de protection de la langue française, M. Gaston Cholette.

Selon le haut fonctionnaire, la seule assise juridique contenue dans la Charte au sujet de l'informatique est l'article 51, dans la mesure où il vise le "matériel", c'est-à-dire l'ordinateur et ses périphériques. Cela signifie, en pratique, que les seuls champs d'intervention de la Commission de protection de la langue française, à l'heure actuelle, se limitent à une partie des inscriptions "sur" les ordinateurs et leurs composants, à l'emballage de ces produits, à leur mode d'emploi, à leurs certificats de garantie et aux autres documents qui les accompagnent. "L'univers mille fois plus important de logiciels, qui provoque une anglicisation galopante, échappe pratiquement à la Charte

de la langue française", soutient le président.

A son avis, seules des modifications législatives ou réglementaires sont susceptibles d'apporter des solutions appropriées aux problèmes posés sur le plan linguistique par les logiciels. "Les modifications législatives pourraient mettre en place un régime de contingentement et de traduction des logiciels eux-mêmes, quitte à laisser la porte ouverte à des exceptions qui seraient traitées par règlement. Ce régime s'inspirerait de l'article 54 de la Charte de la langue française et de la Loi sur le cinéma."

Plus grave que le cinéma

M. Cholette fait remarquer que si l'Assemblée nationale a jugé nécessaire d'adopter récemment une loi sur le cinéma, elle devrait à plus forte raison intervenir dans le domaine des logiciels, éducatifs ou autres. "La situation est pire que

celle qui existe en matière cinématographique et les conséquences en sont beaucoup plus importantes", déclare le haut fonctionnaire. "Ce sont les logiciels qui créent le plus gros problème de droit linguistique dans le domaine de l'informatique."

D'ici à ce que l'Etat intervienne dans cette nouvelle étape de la révolution électronique, la Commission de protection de la langue française se considère "dans une situation pour le moins inconfortable". Elle se dit consciente que certaines contraintes autres que juridiques "rendraient délicate toute intervention mal calibrée dans le domaine de l'informatique domestique". Car, précise-t-elle, des actions inopportunes faciliteraient indirectement la création de réseaux commerciaux parallèles dont la vogue s'appuierait sur l'appât du gain chez certains hommes d'affaires et sur l'appétit insatiable des consommateurs pour tout produit nouveau.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur
JACQUES-G. FRANCOEUR
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint
ALAIN GUILBERT

Président et directeur général
PAUL-A. AUDET
Directeur de l'information
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition
JACQUES DUMAIS

UNESCO: la voix des absents

Les Américains se retirent, en cette fin d'année, de l'UNESCO, l'organisation des Nations-Unies pour le développement de l'éducation, de la science et de la culture, et la Grande-Bretagne a donné son préavis d'un an, le mois dernier. Les motifs invoqués: une politisation trop grande de l'organisme et une gestion pour le moins laxiste.



par
Raymond
GIROUX

Convenons immédiatement que les États-Unis ont manifestement raison de se plaindre du gaspillage qui règne en maître au siège social de l'UNESCO, à Paris, eux qui en défraient 25 pour 100 du budget. Le secrétaire général, le Sénégalais Amadou Mahtar M'Bow, gagne un confortable \$180,000 US par année, non imposable, en plus de loger gratuitement dans les locaux de l'organisation.

Patron à la réputation autoritaire s'il en est une, M. M'Bow gère une pléthore de fonctionnaires internationaux qui travaillent pour l'essentiel dans la capitale française plutôt que dans "le champ", ce qui contredit dans les faits les objectifs de l'UNESCO.

Mais les Américains s'en prennent surtout à l'orientation tiers-mondiste grandissante des organismes internationaux. Pour reprendre un discours de l'ambassadeur canadien à l'UNESCO, M. Ian Christie Clark, en juin, "les États-Unis persistent à percevoir la montée stridente des voix du Tiers-Monde comme un blâme, comme une réprimande alors qu'il s'agit tout simplement d'un signe de la maturité croissante du Tiers-Monde qui prend la défense de ses propres intérêts et de son avenir".

Présents dans l'UNESCO, participant à tous les débats, les États-Unis et le monde occidental ont pu y combattre les atteintes à certains critères de la liberté d'information telle que nous la connaissons. Absents, le nouvel ordre mondial des communications, avec ses bienfaits et ses défauts, serait devenu la norme internationalement reconnue.

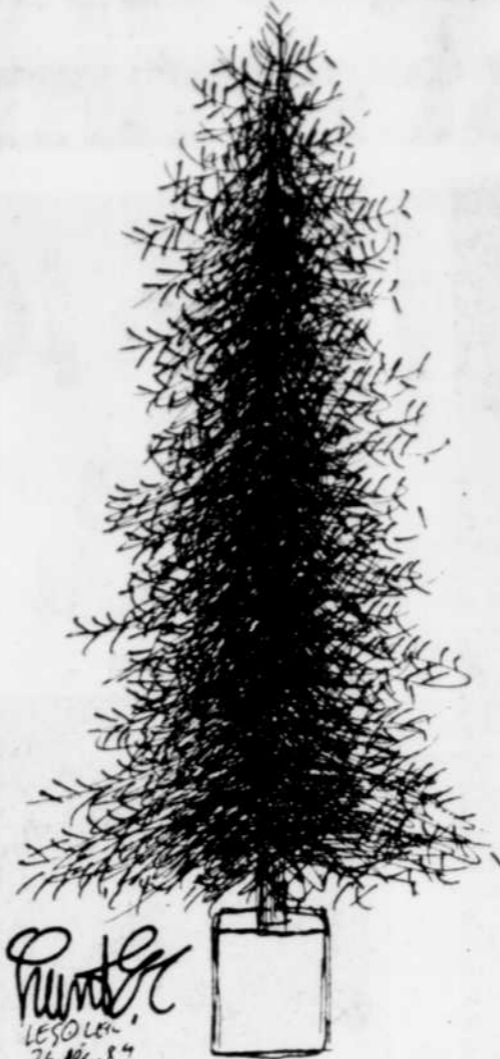
Le départ américain, la baisse radicale du budget qui s'ensuit, nuira par contre aux pays du Tiers-Monde en leur coupant l'accès à maints programmes de développement. La communauté scientifique américaine elle-même en fera les frais, comme en témoigne un récent rapport du Conseil national de recherche des États-Unis.

La droite américaine, et notamment la Heritage Foundation, se réjouit de la décision de son gouvernement. Elle espère en coupant les fonds de l'UNESCO, faire taire toutes les voix qui y défendent les intérêts des nations défavorisées.

Mais le texte officiel du Département d'État confirmant le départ américain contient néanmoins certains germes d'espoir de retour. On y admet par exemple la réalité des efforts pour améliorer la gestion de l'organisation, et on annonce le maintien à Paris d'une mission destinée à protéger les intérêts des États-Unis.

Cette attitude de partir sans réellement partir, au fond, tout en cessant de payer sa quote-part, n'honore pas le gouvernement américain, d'autant plus qu'il a quand même réussi à faire prévaloir ses vues dans la majorité des débats idéologiques et politiques de l'UNESCO.

Le gouvernement canadien demeure toujours solidaire de l'UNESCO, aux dernières nouvelles. Le rapprochement entre notre pays et les États-Unis, depuis l'arrivée au pouvoir conservateurs, soulève toutefois une certaine inquiétude. Il faut dans ce contexte scruter de très près la révision de notre politique extérieure qu'amorcera le ministre Joe Clark à la fin de janvier, et s'assurer que le Canada scrute l'action de l'UNESCO à fond — de l'intérieur.



P. Giroux
LE SOLEIL
26 Déc. 84



OPINION DU LECTEUR

A bas le "made in Taiwan"!

La population canadienne a connu ces dernières années la limitation temporaire des exportations de voitures japonaises. Evidemment, nous n'avions pas le choix. C'était cela ou une industrie de l'automobile nord-américaine essouffée, vouée à l'extinction dont le résultat aurait pu être catastrophique par la perte d'emplois occasionnée.

Mais maintenant, nous sommes confrontés à un problème de plus grande envergure. Un problème "made in Taiwan".

Qui n'a pas tomber un jour sur un produit électronique, une pièce de vêtement, ou encore un jouet (Bout de Chou) qui vous a étonné par son prix extraordinairement bas. A coup sûr, regardez sur l'emballage et vous apercevrez, "made in Taiwan". Souvent vous l'achèterez tout de suite et fier de votre achat, vous direz à vos amis: "J'ai payé ça \$10, et un autre en tout semblable coûtait \$25." On vous répondra: "C'est parce qu'en Taiwan, la main-d'oeuvre coûte des "peanuts"...". Malheureusement cela va plus loin.

Le meilleur exemple que je puis vous donner est au sujet des produits électroniques. Prenons les ordinateurs "Apple" et sa marque concurrentielle "Orange". Le second est entièrement compatible au premier sans parler de son apparence (même design et couleur). Bref, une copie

parfaite! A la grande joie de leurs consommateurs, l'"Orange" coûte beaucoup moins cher. Mais ce que beaucoup semblent ignorer, c'est que la Cie "Apple" a investi des millions de dollars à son service de R & D (recherche et développement), et lorsqu'elle met sur le marché le produit de ses recherches, elle doit inclure une partie de ses dépenses dans la détermination de son prix de vente. Ce que le Taiwan, en mettant sur le marché une copie illégale, n'a pas à faire défrayer à leurs acheteurs. C'est littéralement s'approprier le travail des autres et c'est l'économie de nos pays inventeurs qui en souffre.

Nous n'avons pas beaucoup de moyens de contrôle envers un pays qui ne se conforme pas aux règles des lois sur les brevets d'invention et droits d'auteur. Le Taiwan n'ayant pas signé cette convention internationale.

Plusieurs diront que ça ne fait pas grand mal à ces compagnies comme Apple ou Lacoste. A court terme peut-être, mais à long terme cela sera catastrophique. Même que cela nous touche déjà. En revenant sur mon exemple de Apple. Si cette compagnie a consacré dix millions de dollars pour sortir un nouvel ordinateur en

pensant en vendre cent mille sur le marché, nous aurons donc une part de \$100 attribuée au coût du produit lors de notre achat. Mais si vingt mille copies de ce même produit sont vendues, la part des recherches sera maintenant de \$125 dont \$25 pour combler le manque à gagner... Evidemment, je ne m'attends pas de voir du jour au lendemain les consommateurs s'arrêter d'acheter de ces produits. C'est plutôt aux gouvernements d'intervenir parce que plusieurs diront oui à la concurrence mais à une concurrence saine. N'est-il pas le rôle attribué par la doctrine keynésienne sur laquelle est basée notre économie capitaliste? Le premier ministre, homme d'affaires

qu'il est, et son administration ne peuvent être insensibles à cela.

Il ne s'agit pas seulement de dire par principe rendons à César ce qui revient à César mais d'agir par des lois concrètes en vue d'assainir le commerce international. A mon avis, il n'y a qu'une seule solution: boycotter l'importation des produits "made in Taiwan" et rallier les pays industrialisés à cette idée. D'ici là, que chacun s'arrête et réfléchisse avant d'acheter un produit taiwanais parce que chaque fois que nous le faisons, nous favorisons la progression de l'inflation et du chômage...

Charles Lasnier
Lévis

"Stars" en deuil

Avez-vous remarqué que nos stars portent le deuil? Comme exemples, qu'il vous suffise de penser à Louise Forestier et Monique Leyrac, etc., dans le show "Le Chez-Nous des Artistes" (en passant, fameux!) ou encore Fabienne Thibeault, l'air d'une veuve éplorée, Juliette Gréco (elle, c'est pas nouveau!) chez Michel Jasmin et la belle June de "Good Morning America" et combien d'autres. Il y a une raison à ces robes et accessoires noirs. La mode? Après tout, les couturiers suivent le courant et s'inspirent de tout, même si c'est morbide et par les temps qui

courent de quoi entendent-ils parler? De morts, bien sûr. Mais, si tel est le cas, ne trouvez-vous pas que cela fait "bassement mercantile"? et qu'on me pardonne le pléonasme.

Et puis, s'il fallait aller plus loin dans nos réflexions et y voir un signe des temps, ne pensez-vous pas qu'il y aurait matière à s'inquiéter de ce que nous réserve demain?

Réfléchissez bien avant de vous lancer là-dedans, l'occulte n'est jamais facile à déchiffrer.

Marie-Camille Naubert
Bale-Comeau

Moi, je ne me sens pas bien quand je suis malade

Halte-là! Oui, halte-là! Stop! Il s'agit ici de vraies personnes. Pas d'un téléroman. Ça m'en donne mal au ventre! Oui, j'en ai mal au ventre de ce climat de dénonciation, de victimisation, de culpabilisation et de grattage de plaies. Si la société est malade, comme on se complait à le véhiculer sur tous les tons, et dans toutes les pages, en couleur et surtout en noir et blanc, eh! bien, qu'elle se soigne! Et la société c'est nous, c'est moi, l'anonyme du quotidien.

Et moi, je ne me sens pas bien quand je suis malade. Cette primaire affirmation (puisqu'il faut retourner aux sources du gros bon sens) me semble une motivation suffisante pour arrêter de boire dans la même tasse le bicarbonate et le thé brûlant. C'est une mixture bon-

ne à faire éclater l'ulcère, soit!

En clair, quels que soient notre allégeance politique, notre rêve national, international et tutti quanti, notre dignité d'humain et la nécessité pressante de devenir adultes ne peuvent se subordonner indéfiniment à notre besoin d'apprentissage de la parole. C'est beau de parler pour parler, mais pour dire quoi, maintenant? Notre sclérose? Notre volonté d'aller plus loin? Nous avons un choix à faire.

A mon sens, toute parole est une nourriture potentielle. L'esprit, le cœur, l'être boivent, mangent, digèrent et expulsent. Ce qui me paraît anormal, cependant, c'est de retrouver directement sur sa table, le produit de cette expulsion. Laissons donc à ces matières le temps de devenir engrais. Gouands, oui, mais pas co-

prophages. C'est un stade, il me semble, que l'on traverse avant la conscience.

Mais combien nous sommes encore dans l'ombre quand il s'agit de la connaissance de l'humain! De nous-mêmes. J'oublie qu'en pensant tout savoir, on n'apprend plus rien. N'est-ce pas un peu notre cas avec notre culte du bon charbonnier pour la haute technologie et le tâtonnement des sciences de l'homme, si occupées à se comprendre sinon à se soigner elles-mêmes?

Bref, trêve d'analyse! Ces jours-ci, j'ai envie de dire que l'ombre n'existe pas sans la lumière. Elles sont soeurs siamoises. Envie d'opter pour le geste. De nous offrir, à nous, tous, et spécialement aux gens qui nous représentent aux fonctions capitales de l'État, et aux gens de l'information

qui analysent nos langages, le souvenir de notre volonté d'aller plus loin. Déjà, même, nous nous sommes si chaudement parlé d'amour, nous avons fait un bout de route ensemble, vivant alternativement depuis, unions et ruptures, comme dans la vraie vie, le neutre à un moment donné, frisant même l'indifférence, comme dans la vraie vie. Maintenant, n'en sommes-nous pas à prendre un risque, celui de croître, peut-être droit, peut-être un peu de travers mais vivants, et ensemble malgré nos disparités et avec nos marginaux. L'autonomie se renforce à la santé de l'association.

C'est ça, je crois, être adulte. C'est conserver en soi une foi du possible et avoir moins souvent la collique sur le passé. C'est adapter, enrichir son vo-

cabulaire et ses gestes de vraie communication. Et ça passe par l'écoute de soi avec ses hauts et ses bas, comme par l'écoute de l'autre jusqu'à l'entente. Ça passe par le dire, par le geste, le souvenir et le faire, l'ombre et la lumière.

Voilà! J'ai un peu dit... Je n'ai plus mal au ventre, car j'ai la conviction profonde que très bientôt, après avoir regroupé et reconnu nos agirs propres, nous pourrions recommencer à nous parler d'amour. Autrement. Pour vrai. Comme dans la vraie vie. Et puis, c'est le temps des Fêtes, le temps du Jour de l'An, je vous donne à tous un bec à pincettes. Ça c'est un geste à nous, Québécois, c'est bien nous. C'est bon quand ça pince.

En serrant la vôtre, je vous offre mes meilleurs vœux.
Suzanne Lavoy
Sainte-Foy

Merci!

Je désire remercier publiquement la direction et tout le personnel du Foyer de Loretteville.

Depuis plus de dix ans et plus particulièrement au cours des derniers mois, j'ai pu apprécier le dévouement inlassable et l'éthique professionnelle de chacun envers une tante âgée, décédée récemment suite à une longue maladie.

Merci pour leur professionnalisme et la chaleur humaine qu'ils ont manifestés en tout temps.

Jeanne Mance Mallioux
Sillery

NDLR

"Votre page" vous reviendra régulièrement à partir du 8 janvier. D'ici là, les lettres des lecteurs seront publiées en page éditoriale.

Solde de Janvier



de 10% à 33 1/3%
de réduction
sur des valeurs réelles



2 PROFITEZ DE NOTRE PLAN
« MISE DE CÔTÉ SANS INTÉRÊT
AVANT LIVRAISON AUTOMNE 85
OU MIEUX UTILISEZ
NOTRE PLAN BANCAIRE,
NE PAYEZ QUE LA TAXE DE VENTE
ET PORTEZ-LE MAINTENANT!

**« 12 MOIS
SANS INTÉRÊT »**

LES INTÉRÊTS DE 12 MOIS VOUS SONT REMBOURSES
PAR CHEQUE SUR RÉCEPTION DU PAIEMENT
CETTE OFFRE S'APPLIQUE SUR TOUS NOS MANTEAUX
EN MAGASIN MÊME À CEUX DÉJÀ RÉDUITS.

3 500 \$ à gagner
chaque semaine!

En achetant votre manteau courez la chance de gagner \$500 en argent. Tirage les samedis 5-12-19-26 janvier, 2 février à 16 h



Le Salon de fourrures
ROLAND FORGUES
LTÉE
mail centre-ville, Québec 529-0077

un nom... une réputation!

Ouvert mercredi le 26 décembre à 13 h
et fermé le 2 janvier 85.

- Aucun intérêt pendant 12 mois pour tout client admissible!
- 2 h de stationnement gratuit
- Quantité limitée, tailles désassorties
- Vente au comptoir seulement
- Retouche d'ajustement gratuit!
- Garantie d'un an avec police d'assurance
- Entreposage gratuit la 1^{re} année



Nos meilleurs voeux...

Consultez votre marchand IGA pour connaître les heures d'ouverture durant la période des fêtes.

nos meilleurs prix!



Boniprix



Prix en vigueur jusqu'au samedi 29 décembre 1984. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

JEUNES DINDES

Surgelées
Catégorie Canada "A"
Toutes pesanteurs

3,04 \$/kg **1,38** \$/lb



JEUNES DINDES

Surgelées, imprégnées
Catégorie Canada "A"
DIND-O-JUS, BONNE CHÈRE
OU CHANTECLERC
Toutes pesanteurs

3,26 \$/kg **1,48** \$/lb

JAMBON DANS LA FESSE

Prêt-à-manger
Portion de la croupe
MARQUES POPULAIRES
Environ 3 kg

3,48 \$/kg **1,58** \$/lb

LONGES DE PORC FRAIS

Portion des côtes
Environ 1,4 kg

2,16 \$/kg **98¢** /lb

PORC HACHÉ POUR VOS TOURTIÈRES

Produit décongelé

2,82 \$/kg **1,28** \$/lb

LONGES DE PORC FRAIS

Portion du filet
Environ 1,4 kg

2,38 \$/kg **1,08** \$/lb

CÔTELETTES DE PORC FRAIS

Coupe du centre

4,37 \$/kg **1,98** \$/lb



CHIPS

Saveurs assorties
LAURENTIDE
Sac 200 g

99¢

LÉGUMES

Canada de fantaisie
DEL MONTE
Mais en crème, haricots, pois,
pois et carottes
Boîte 284 mL

2/1,00



COCA-COLA,
COKE DIÈTE, SPRITE
OU SPRITE DIÈTE
Bouteilles consignées
Bout. 750 mL

6/2,99



CRÈME GLACÉE
Contenant de plastique
BANQUET
Format 2 L

1,79

FRIANDISES
Rosettes, macarons
ou pastilles
IGA
Cello 250 g

1,39



FARINE
FIVE ROSES
Sac 2,5 kg

2,39



EAU DE SOURCE
PERRIER
Bout. 695 mL

79¢



CAFÉ MOULU
CHASE & SANBORN
Sac 369 g

2,69

BONBONS
ASSORTIS
IGA
Cello 200 g

89¢



COUCHES
Absorption normale (72),
super absorbante (54),
premier pas (48)
PAMPERS
Boîte

9,79



FROMAGE
Tranche mince
24 tranches
SINGLES KRAFT
Paq. 500 g

2,89



JUS
DE PAMPLEMOUSSE
OU D'ORANGE
Sucre, non sucre
FBI
Bout. 1,82 L

2,29

SOUPE
Consomme
AYLMER
Boîte 284 mL

2/89¢



CIGARETTES
Format king
SANS NOM
Cartouche

11,99



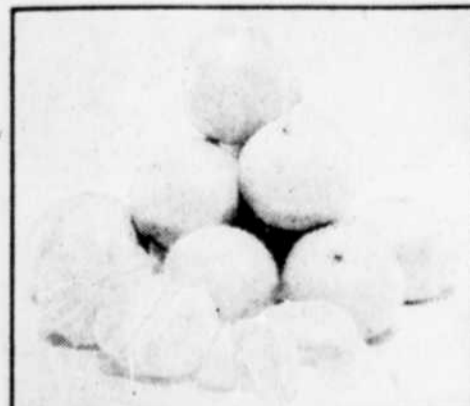
Fruits et Légumes

Suite à des délais de livraison et/ou aux variations climatiques de certaines régions, des difficultés d'approvisionnement en fruits et légumes peuvent survenir. Si cette situation devait se produire, votre marchand IGA veillerait à ce que chacun de ses clients soit entièrement satisfait.

CLÉMENTINES

Produit du Maroc

1,04 \$/kg **47¢** /lb



LES DURAPRIX IGA

En plus de ces SUPERAUBAINES les épiciers IGA ont réduit les prix sur les produits les plus en demande. Vous les reconnaîtrez, semaine après semaine en magasin, sous l'appellation LES DURAPRIX IGA.



Consultez notre cahier publicitaire de 12 pages pour plusieurs autres aubaines.

de vous satisfaire

CÉLERI
Produit de Californie
Canada no 1
Grosceur 24

79¢

RAISINS ROUGES
EMPEREUR
Produit de Californie
Canada no 1

2,18 \$/kg **99¢** /lb

POIRES ROCHA
Produit du Portugal

1,74 \$/kg **79¢** /lb

La loi face à la charte des droits Priorité à l'équité

◆ TORONTO (d'après CP) — Trois ans après sa proclamation, la charte des droits et libertés commence réellement à faire sentir sa portée alors que plusieurs lois canadiennes perdent de leur impact parce que des verdicts de tribunaux les jugent en conflit avec les dispositions de la charte.

"La cour cherche à donner priorité à l'équité", estime Earl Levy, avocat de Toronto et président de la Criminal Lawyers Association.

Avant l'entrée en vigueur de la charte, la cour pouvait conclure à la non-équité d'une loi mais était dans l'obligation de l'appliquer parce que "la loi c'est la loi", précise M. Levy.

"Maintenant la cour dit que, où l'équité n'est pas respectée, la loi ne peut plus s'appliquer".

Avant la proclamation de la charte, plusieurs procureurs pensaient que son application entraînerait un chaos légal, ajoute M. Levy, alors que certains avocats de la défense craignaient que les juges ne donnent pas de dents à cette charte. "Les deux avaient tort", conclut M. Levy.

Un petit appelé à grandir

L'avocat Alan Gold estime que la charte "est comme un bébé qui vient de naître" et précise que c'est la cour d'appel de l'Ontario qui a

montré la voie dans l'application de la charte.

Ainsi, les lois qui ont été déclarées inconstitutionnelles au cours de la dernière année par la cour d'appel ontarienne incluent des sections de la loi sur le contrôle des narcotiques et de la loi sur les aliments et drogues qui autorisaient les policiers de la GRC à utiliser des "mandats main-forte" plutôt que des mandats de perquisition délivrés en bonne et due forme; une section du code criminel qui retirait le droit à un procès avec jury dans certains cas; une section de la loi ontarienne qui ne permettait pas l'ouverture des magasins le dimanche et une section de la loi sur les théâtres qui permet au bureau de censure de l'Ontario d'ordonner des coupures dans un film.

Des descentes interdites

La haute cour de justice de la Cour suprême de l'Ontario a aussi déclaré nulles certaines lois incluant une section du code criminel qui autorisait les descentes policières dans les maisons de tolérance et les maisons de jeu. La Cour suprême du Canada a aussi, dans un des premiers cas qui lui a été soumis en regard de la charte, rendu inopérants les pouvoirs de

perquisition et de saisie relativement à la loi anti-cartels.

Claude Thomson, président de l'Association du barreau canadien, estime que les décisions des tribunaux constituent les premières pierres des nouvelles bases ju-

ridiques pour les années à venir. "Avec l'application de la charte, dit-il, les pouvoirs des tribunaux sont élargis et je suis heureux de constater que ces pouvoirs sont utilisés à travers une interprétation équitable et juste de la charte garantissant nos libertés."



Le Soleil, André Pichette

Dévoué malgré son jeûne

Le jeûne de 24 heures respecté hier par Luc-André Godbout n'a pas empêché le ramoneur des pauvres d'être à la disposition des défavorisés. M. Godbout est en effet intervenu à deux reprises pour rétablir le chauffage dans les logements de deux vieilles dames. Cette journée de jeûne, le ramoneur des pauvres se l'était imposée pour dénoncer, à l'occasion de Noël, les inégalités entre riches et pauvres. C'était pour lui l'occasion de partager la souffrance des pauvres.

* **VENTE** *

FIN DE SAISON
commençant le mercredi 26 décembre à 13h

33¹/₃
à **50%**

de rabais
sur les vêtements de saison
• Toute vente finale • Aucune mise de côté

Pour les enfants qui veulent suivre la mode, une mode qui les suit de 0 à 12 ans.

BOUTIQUE
LE PETIT
chaperon
rouge inc.

605, boul. Charest est 523-7345
 480, mail Centre-Ville 522-3620
 Place Laurier 658-7410

Solde
après
Noël

20% - 30%
et
50%

sur plusieurs groupes de vêtements en magasin.

setlakwe

MODE FÉMININE

Galerias de la Capitale - 627-5330
Ste-Marie de Beauce - 387-5448

POUR VOUS

Maintenant au Canada
Custom Eyes

Vos couleurs
Vos harmonies
Vos fantaisies

Une Innovation de Revlon!
Choisissez vos couleurs de fards à paupières une à la fois; vous n'avez plus à payer pour deux couleurs que vous n'aimez pas afin d'obtenir celle qui vous plaît. Au choix, 35 séduisantes couleurs-mode.

Fard à paupières "Custom Eyes", 2.95 ch.

Prime:
Avec tout achat de 7.50 ou plus de fards "Custom Eyes" chez Eaton, vous recevrez sans frais supplémentaires, un joli étui à miroir pouvant recevoir 3 fards.

Credit accepte avec la carte Eaton.

Les cartes American Express et Visa sont aussi acceptées pour les achats en magasin.

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

SAINTÉ-FOY
Place Sainte-Foy
653-9331

QUÉBEC
Galerias de la Capitale
627-5811

LÉVIS
Galerias Chagnon
833-7744

Vente



JOURNÉES RECORD EATON

Voici l'occasion de faire l'achat de produits de marque à bas prix, chez Eaton!

Offrez-vous un petit déjeuner à prix spécial à l'un de nos restaurants libre-service. Ce délicieux repas comprend des oeufs brouillés, du bacon ou des saucisses, des rôties avec confiture, un thé ou un café.

Voyez aussi tous les articles de consommation courante qui vous sont offerts à très bons prix. Venez tôt pour profiter d'un plus grand choix. Vous y trouverez quantité d'aubaines!

Prix Eaton **1.99** le repas



Dentifrice Aim
Tube de 100 ml

Prix Eaton **.89** ch



Ultra-Ban en flacon à bille
Désodorisant, 75 ml.

Prix Eaton **2.19** ch.



Ultra-Ban en bâton
Désodorisant, 50 g.

Prix Eaton **2.19** ch.



Vaseline soins intensifs
Sels de bain, 450 g

Prix Eaton **2.59** ch



Rince-bouche et gargarisme
Cepacol, 500 ml

Prix Eaton **2.39** ch



Crème Noxzema
Pot de 120 ml.

Prix Eaton **2.29** ch



Mousse L'Oréal
Contenant de 150 g

Prix Eaton **3.19** ch



Vick's vaporub
Pot de 100 ml

Prix Eaton **2.99** ch



Tylenol pour enfants
À mâcher, 24 comprimés

Prix Eaton **2.39** ch



A.S.A. Eaton
500 comprimés

Prix Eaton **2.39** ch



Tums
Saveurs ordinaire ou variées, 75 comprimés

Prix Eaton **1.19** ch



Vaporisateur Lysol
Ordinaire ou senteur "Il", Contenant de 350 g

Prix Eaton **2.29** ch



"Rigo" de Richard's
Bouillotte

Prix Eaton **4.49** ch



Thermomètre à lecture directe
Modèle pour la fièvre, MT 30

Prix Eaton **12.99** ch



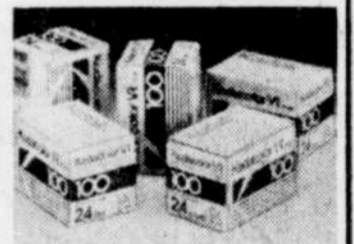
Oil of Olay
Flacon de 100 ml avec offre-prime d'un savon

Prix Eaton **5.59** ch



Assiettes Chinet
De notre stock courant seulement.

20% de rabais



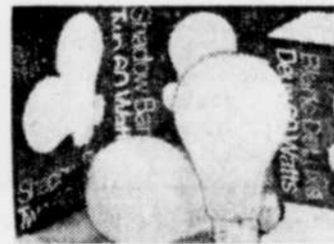
Film Kodacolor de Kodak
35 mm CP 135-24

Prix Eaton **5** pour **14.99**



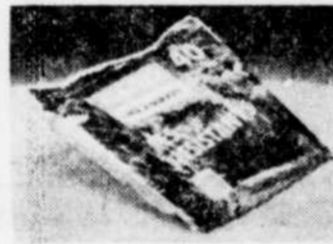
Huile à moteur Esso Extra
10W30. Contenant de 4 litres

Prix Eaton **5.97** ch



Ampoules CGE de luxe
Modèle "Shadow Ban" 60 ou 100 watts. Prix Eaton

3 paquets de 2 ampoules pour **5.97**



Sacs à ordures Glad
Résistants. Env. 66 x 91 cm. Prix Eaton

5.97 le paquet de 40



Piles Duracell
Alcalines. Paquets de 1, 2 ou 4 piles

30% de rabais



Slazenger et Dunlop
Balles de tennis ou de squash

20% de rabais



Cornichons Bavaria
Aigres-doux. Pot de 1 litre

Prix Eaton **1.97** le pot



Nouilles Ramen pour soupes
Saveurs de boeuf, homard, à l'orientale ou au porc.

Prix Eaton **3** paquets de 85 g pour **.97**



Tortelettes Auer
Aux noisettes. Paquet de 100 g.

Prix Eaton **2** paquets pour **1.57**



Poches de thé 1st Choice
Thé anglais. Paquet de 10.

Prix Eaton **2** paquets pour **.97**



Fromage fondu Milkana
Aux herbes ou avec ciboulette. Paquet de 125 g.

Prix Eaton **2** paquets pour **2.97**



Cacao Droste
Boîte de 250 g

Prix Eaton **2.57** la boîte



Petites crevettes Gulfcrest
Boîte de 113 g.

Prix Eaton **2** boîtes pour **5.97**



Chair de homard canadien Saico
Boîte de 70 g

Prix Eaton **2** boîtes pour **7.97**



"Twiglets" de Peek Frean
Boîte de 75 g.

Prix Eaton **2** boîtes pour **2.97**



Huîtres fumées Saico
Boîte de 104 g

Prix Eaton **2** boîtes pour **2.97**



Craquelins Carrs
En bouchées. Paquet de 100 g.

Prix Eaton **2** paquets pour **1.87**



Bonbons Taveners
Menthe caramel, fruits ou caramel au beurre. Boîte de 200 g.

Prix Eaton **3** boîtes pour **4.97**



Vrilles Allan
Aux fraises ou à la réglisse. Sac de 100 g.

Prix Eaton **3** sacs pour **1.00**



Smarties
Sacs de 450 g

Prix Eaton **2.97** ch



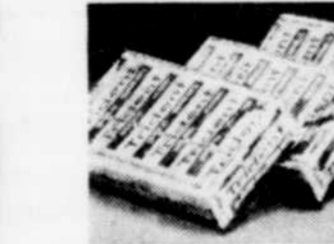
Carrés glacés Moritz
Chocolat. Paquet de 100 g

Prix Eaton **2** paquets pour **1.77**



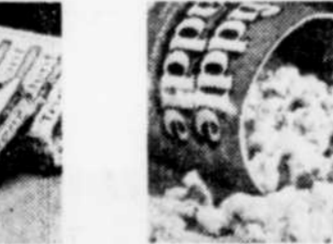
Tablette de chocolat Imhoff
Tablette de 100 g. Choix de 5 saveurs

Prix Eaton **3** tablettes pour **1.97**



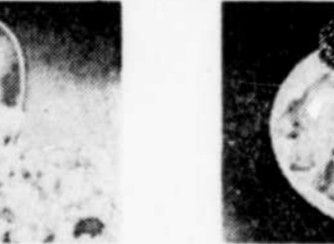
Gomme Trident
Cannelle, fruits, menthe poivrée, menthe verte ou boule de gomme

Prix Eaton **5.97** la boîte de 18 paquets



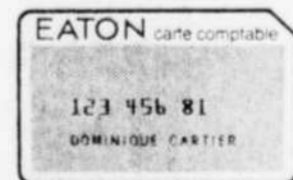
Fiddle Faddle
Mais soufflé glace avec arachides. Boîte de 200 g

Prix Eaton **2** boîtes pour **2.97**



Assiette de burger Yukon
Bacon, de dos et fromage servis sur un petit pain. (Aux restaurants libre-service Eaton seulement)

Prix Eaton **3.17** le repas



Crédit accepté avec la carte Eaton.



Les cartes American Express et Visa sont aussi acceptées pour les achats en personne.

Vente Journées Record Eaton en vigueur jusqu'au 19 janvier

Heures d'ouverture pour la période des Fêtes

		Ouverture	Fermeture
Mercredi	26 déc.	13h	17h30
Jeudi, vendredi	27, 28 déc.	9h30	21h
Samedi	29 déc.	9h	17h
Lundi	31 déc.	9h30	17h
Mardi, mercredi	1, 2 janv. 85	FERME	
Jeudi, vendredi	3, 4 janv.	9h30	21h
Samedi	5 janv.	9h	17h

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX